

## COMPTE RENDU DE RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le deux juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du 24 juin 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Francine LAFON, Maire.

Présents : Francine LAFON, André MAUREL, Jean-Marc GOMBERT, André IZAC, Marie CLERMONT, Maryse VIARNES, Christiane SUKIC, Denis FERNANDEZ, Dounia MENIRI, Thierry DEBORD.

Absent excusé : Corinne LE PONTOIS ayant donné pouvoir à Francine LAFON.

Secrétaire de séance : MENIRI Dounia

### **Délibération n°20200207-01 : DELIBERATION FIXANT LE PRIX ET L'ENREGISTREMENT DES TITRES DE CONCESSIONS DES CIMETIERES**

Madame le Maire indique à l'assemblée, que lors du conseil municipal du 3 aout 2007, a été fixé le prix des concessions et des cases de columbarium dans les cimetières de Pons, Saint-Hippolyte et Rouens, soit :

10 € le m<sup>2</sup> de terrain ;

1.039,20 € la case de columbarium.

Elle rappelle également que toutes les concessions vendues sont des concessions trentenaires.

Depuis le 1er janvier 2020, il n'y a plus désormais d'obligation d'enregistrement des concessions de cimetières, par l'article 637 bis du Code Général des Impôts (créé par la Loi n°2019-1479 du 28/12/2019 – art. 21 (V)).

Par conséquent, les titres de concessions vendus ne seront plus enregistrés, sauf acte volontaire de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte de modifier la délibération du 3 aout 2007 et ajoute l'acte volontaire pour l'enregistrement du titre de concession vendu.

### **Délibération 202010207-02 : VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE DE SOULAQUES**

Madame le Maire indique à l'assemblée, qu'il avait été décidé de vendre l'ancienne école de Soulaques. Cette vente a été confiée à l'agence immobilière, Nord Aveyron Immobilier.

Une famille composée d'une maman et ses deux enfants a fait une proposition d'achat à 45'000 € frais d'agence compris, soit 42'500 € pour la commune.

Il est à noter que des travaux sont à prévoir ainsi que l'assainissement non collectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte la proposition d'achat à 45'000 € frais d'agence compris, soit 42'500 € pour la commune, et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

### **Délibération n°20200207-03 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE ET D'ACCUEIL DU PUBLIC AU VERGER DE SAUVEGARDE DE LA RIVIERE – PONS**

Madame le Maire indique à l'assemblée que la construction d'un bâtiment technique et d'accueil au public au verger de sauvegarde de la Rivière – Pons a été inscrit au budget 2020.

Dans le cadre de la relance de l'économie mis en œuvre par l'Etat, pour l'année 2020, une enveloppe complémentaire du DSIL pourrait être accessible dès cet été. Par conséquent, Madame le Maire propose de déposer un dossier de demande de subventions à l'Etat, la Région, le Département et le PNR Aubrac.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Construction du bâtiment	100'000 €	ETAT – DSIL 30 %	43'500 €
Réalisation de l'accès et de l'aire de stationnement	13'000 €	REGION 20 %	29'000 €
Raccordement aux réseaux	12'000 €	DEPARTEMENT 20 %	29'000 €
Honoraires Maitrise d'oeuvre	10'000 €	PNR AUBRAC 10 %	14'500 €
Reconnaissance géotechnique	2'000 €	AUTOFINANCEMENT 20 %	29'000 €
Assistance à Maitre d'ouvrage	5'000 €		
Divers et imprévus	3'000 €		
<b>TOTAL DU PROJET</b>	<b>145'000 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>145'000 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- accepte la proposition de demander des subventions pour le projet de construction d'un local technique et d'accueil du public au verger de sauvegarde, à l'Etat, la Région, le Département et le PNR Aubrac,
- Et autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Un tour de table permet à chacun de s'exprimer.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,  
Francine LAFON

